Adaptation aux changements climatiques : recommandations de zonage pour Shippagan afin de minimiser les risques associés aux inondations et à l'érosion côtières

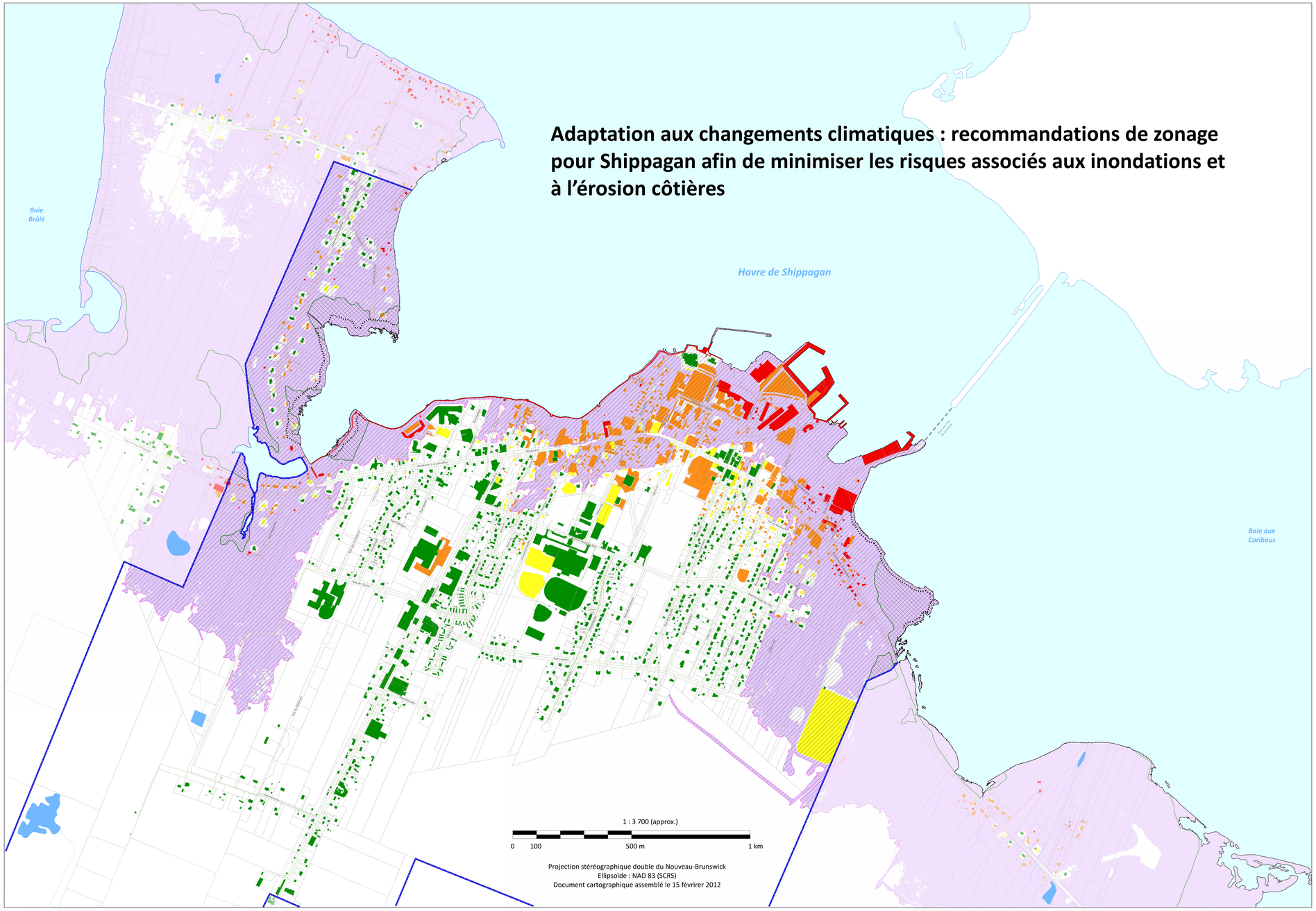

Projection stéréographique double du Nouveau-Brunswick
Ellipsoïde : NAD 83 (SCRS)
Document cartographique assemblé le 15 février 2012

Zone inondable (scénario de tempête de retour de 100 ans à PMSGM en 2055 - 3,1 m)

Trait de côte de 2009

Projection de la position du trait de côte en 2100

Limite des terres humides côtières

Zone de retrait

Zone d'accommodation

Limite de propriété

Limite municipale

Risque d'inondation des infrastructures (niveau de la mer à 3,1 m)

Bâtiments		Routes
pas inondés	0	pas inondées
base des bâtiments atteinte	1	sous 30 cm d'eau
profondeur de l'eau < 1 m	2	sous 30 à 60 cm d'eau
profondeur de l'eau > 1 m	3	sous > de 60 cm d'eau

Note explicative

Sur cette carte, le **trait de côte de 2009** correspond au sommet de la falaise (matériaux meubles, dune, roche en place) ou à la limite de la végétation (dune ou marais), selon l'orthophotographie de 2009. La position du **trait de côte de 2100** a été calculée et établie en rapportant le taux moyen de déplacement du trait de côte de la période 1970-2009 sur 91 années (2009-2100) le long de segments de côte à évolution uniforme.

La **zone d'inondation** correspond à la surface terrestre inondée suite à une tempête de récurrence de 100 ans se produisant en 2055 lors d'une pleine mer supérieure, grande marée (PMSGM). D'après les projections datant de 2010 pour Shippagan, ce niveau correspond à 3,1 m. Il comprend : (1) la hausse du niveau marin prévue d'ici 2055 (0,37 m); (2) le niveau de la PMSGM (1,4 m à Shippagan, CGVD28); et (3) l'onde de la tempête de récurrence de 100 ans (1,33 m).

Le **risque d'inondation des infrastructures** correspond à une profondeur d'eau près ou au-dessus de la base de l'infrastructure. Dans des cas exceptionnels, des bâtiments ou routes sont classés comme ayant un indice de risque d'inondation supérieur à 0 même s'ils sont situés à l'extérieur de la zone d'inondation. Ces structures se trouvent dans des zones de dépression qui n'ont pas de connectivité avec les zones inondées, mais qui pourraient être inondées si le drainage était modifié de façon à ce que l'eau atteigne ces secteurs, par exemple à la suite de l'installation d'un ponceau sous une route.

La **zone de retrait** correspond au secteur le plus près de la mer où aucune nouvelle construction ne serait permise. Il s'agit principalement de terres humides côtières, déjà soustraites au développement immobilier par les lois et règlements provinciaux. S'y ajoutent les secteurs où le trait de côte devrait s'avancer vers la mer, ainsi que les secteurs à risque d'érosion d'ici 2100.

La **zone d'accommodation** correspond au reste du secteur inondé par une tempête de récurrence de 100 ans survenant lors d'une PMSGM en 2055. Elle est située entre la zone de retrait et les terres non inondées. Dans cette zone, les nouvelles constructions et les rénovations de constructions existantes pourraient être soumises à des conditions visant à minimiser les risques associés aux inondations.

Mise en garde (clause de non-responsabilité)

«Les informations présentées dans cette carte n'ont pas de valeur légale ou réglementaire. L'objectif du Projet de la Péninsule acadienne (Association pour les Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique) était d'illustrer les secteurs et les infrastructures pouvant être exposés aux risques côtiers pendant le XXIe siècle, à partir des meilleures informations disponibles et selon différentes hypothèses quant aux prévisions de la hausse du niveau marin, de l'érosion et des ondes de tempête. Les participants du Projet de la Péninsule acadienne ne seront en aucun cas responsables de toute utilisation du présent document qui pourrait être faite pour un autre usage que celui prévu par l'Association pour les Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique.»

Afin de connaître la provenance et/ou la source des différentes informations cartographiques ayant été utilisées dans l'élaboration de cette carte, veuillez vous adresser aux responsables de l'Association pour les Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique :

ASACCA - http://atlanticadaptation.ca

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHEDIAC

Institut de recherche
sur les zones côtières inc.
Coastal Zones
Research Institute Inc.

Atlantic Climate Adaptation Solutions Association
Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique

Natural Resources Canada
Ressources naturelles Canada

New Brunswick
Nouveau-Brunswick